



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

20 avril 2011

Grand danger d'incendie: interdiction générale de faire du feu dans les forêts et leurs abords immédiats

(IVS).- Depuis plusieurs semaines, on n'enregistre que très peu de précipitations et le sol est très sec. Vu ce temps estival, les vents chauds et les températures élevées pour la saison, le Chef du département des transports, de l'équipement et de l'environnement demande à la population de suivre strictement les directives des autorités communales et de tout entreprendre pour préserver nos forêts, prairies, mayens et zones d'habitation contre les incendies.

Pour la semaine de Pâques, Météo Suisse annonce peu de précipitations. Le danger général d'incendie, en particulier dans nos forêts, prairies, broussailles, friches, etc. reste donc très important et va augmenter. Le Chef du département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) a décrété:

L'interdiction avec effet immédiat d'allumer des feux dans les forêts et leurs abords immédiats.

La situation ne peut s'améliorer que dans le cas d'une pluie persistante d'au moins 3 jours. Les pluies de courtes durées et les orages n'influencent que très peu la situation de danger actuelle. En cas de modification notable de la situation, de nouvelles dispositions seront prises et un nouveau communiqué sera adressé à toutes les administrations communales et aux médias du canton du Valais.

Les administrations communales sont responsables de l'exécution de ces mesures sur leur territoire, conformément aux bases légales en vigueur. Les organes officiels de contrôle dénonceront les contrevenants éventuels à l'autorité compétente.

En cas d'incendie, agissez selon le principe :

Alarmer (118) – Sauver – Eteindre

Situation actuelle du danger d'incendie sous:

www.vs.ch/dangerincendie

Note aux rédactions: pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Olivier Guex, chef du Service des forêts et du paysage (027 606 32 05 ou 079 279 84 35) ou Philipp Gerold, chef de Section, Service des forêts et du paysage(027 606 32 30 ou 079 413 36 56)

et à Eric Senggen, chef de l'Office cantonal du feu (027 606 70 56).

